

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers :            en exercice        11  
   présents            9  
   votants            10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Nadine VERNEY

Pouvoir : Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

### Objet : Budget LES HAUTS DE LA DRAYRE – M4 – Adoption du compte administratif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BASSET, 3<sup>ème</sup> Adjoint en charge des finances, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Les Hauts de la Drayre 2022 qui s'établit ainsi :

#### Section d'investissement

RECETTES	39 625,19 €
DEPENSES	20 192,22 €
<b>RESULTAT</b>	<b>19 432,97 €</b>

#### Section d'exploitation

RECETTES	288 807,24 €
DEPENSES	127 997,64 €
<b>RESULTAT</b>	<b>160 809,60 €</b>

Monsieur Yves GENEVOIS, Maire, ayant quitté la séance,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

1. Approuve le compte administratif du budget Les Hauts de la Drayre 2022 ;
2. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le 3<sup>ème</sup> Adjoint en charge des finances,

Certifié exécutoire.  
Transmis en Préfecture le

Jean-Luc BASSET

